ANNEXE IV

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BTS INFORMATIQUE DE GESTION

OPTION ADMINISTRATEUR DE RÉSEAUX LOCAUX D'ENTREPRISE

(Arrêté du 31 juillet 1996 modifié par l'arrêté du 3 septembre 1997)

BTS INFORMATIQUE DE GESTION			**Voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue dans les établissements publics et privés, enseignement à distance et candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle**		**Formation professionnelle continue dans des établissements publics habilités**
Épreuves	**Unités**	**Coef.**	**Forme ponctuelle**	**Durée**	**Évaluation en cours de formation**
E.1 : Culture et expression		5			
Français	U1.1*	2	Écrite	4 h	4 situations d'évaluation
Langue anglaise appliquée à l'informatique et à la gestion	U1.2*	2 1	Écrite Orale	2 h 20 min**	4 situations d'évaluation
E2 : Mathématiques I	U2*	2	Écrite	3 h	3 situations d'évaluation
E3 : Économie-droit	U3*	3	Écrite	4 h	3 situations d'évaluation
E4R : Étude de cas	U4R	5	Écrite	5 h	2 situations d'évaluation
E5R : Pratique des techniques informatiques	U5R	3	Pratique	45 min	3 situations d'évaluation
E6R : Soutenance de projet	U6D	4	Orale	45 min	Forme ponctuelle
ÉPREUVES FACULTATIVES EF1 : Langue vivante étrangère II***	UF1*	1	Orale	20 min**	Orale
EF2 : Mathématiques II	UF2*	1	Écrite	1 h	Écrite

* Ces unités sont communes aux deux options du BTS informatique de gestion
** précédé de 20 minutes de préparation
*** L'anglais ne peut être choisi au titre de l'épreuve facultative

ANNEXE IV

RÈGLEMENT D'EXAMEN

DU BTS INFORMATIQUE DE GESTION
OPTION DÉVELOPPEUR D'APPLICATIONS

(Arrêté du 31 juillet 1996 modifié par l'arrêté du 3 septembre 1997)

BTS INFORMATIQUE DE GESTION			**Voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue dans les établissements publics et privés, enseignement à distance et candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle**		**Formation professionnelle continue dans des établissements publics habilités**
Épreuves	**Unités**	**Coef.**	**Forme ponctuelle**	**Durée**	**Évaluation en cours de formation**
E.1 : Culture et expression		5			
Français	U1.1*	2	Écrite	4 h	4 situations d'évaluation
Langue anglaise appliquée à l'informatique et à la gestion	U1.2*	2 1	Écrite Orale	2 h 20 min**	4 situations d'évaluation
E2 : Mathématiques I	U2*	2	Écrite	3 h	3 situations d'évaluation
E3 : Économie-droit	U3*	3	Écrite	4 h	3 situations d'évaluation
E4D : Étude de cas	U4D	5	Écrite	5 h	2 situations d'évaluation
E5D : Pratique des techniques informatiques	U5D	3	Pratique	45 min	3 situations d'évaluation
E6D : Soutenance de projet	U6D	4	Orale	45 min	Forme ponctuelle
ÉPREUVES FACULTATIVES EF1 : Langue vivante étrangère II***	UF1*	1	Orale	20 min**	Orale
EF2 : Mathématiques II	UF2*	1	Écrite	1 h	Écrite

* Ces unités sont communes aux deux options du BTS informatique de gestion
** précédé de 20 minutes de préparation
*** L'anglais ne peut être choisi au titre de l'épreuve facultative

NOTA : Dispositions concernant les candidats titulaires d'une option ou ajournés à une option.

Les candidats titulaires de l'une des options du brevet de technicien supérieur informatique de gestion peuvent se présenter à l'autre option à une session ultérieure sans avoir à justifier de conditions particulières.

Ces candidats ne passent que les épreuves spécifiques selon l'option postulée.

Les candidats qui se sont présentés sans succès à l'une des options du brevet de technicien supérieur informatique de gestion peuvent se présenter à une autre option à une session ultérieure sans avoir à justifier de conditions particulières.

Ces candidats peuvent reporter le bénéfice des épreuves obtenues dans le cadre de l'option à laquelle ils ont été ajournés.

Dans ce cas, ils présentent, d'une part les épreuves pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 et, d'autre part, les épreuves spécifiques de l'option postulée.